

# INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PONT DE L'ISÈRE

(pour la rentrée 2022/2023)

## **Avant l'inscription à l'école**

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription.

Attention les enfants scolarisés en GS à l'école maternelle de Pont de l'Isère doivent passer en mairie pour faire cette demande d'inscription.

Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie : ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

### **Les inscriptions à l'école élémentaire auront lieu au bureau du directeur :**

**Lundi 4 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h**

**Mardi 5 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h**

**Lundi 11 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h**

**Mardi 12 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h**

### **Documents nécessaires :**

- Livret de famille.
- Carnet de santé. (vaccination obligatoire : D.T. P.)
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville. (celui-ci est inutile pour les enfants qui viennent de l'école maternelle de Pont de l'Isère).